

**Règlement sur la vente et l'application extérieure de pesticides
et sur l'encadrement du travail des entrepreneurs offrant un
service d'application de produits antiparasitaires, R.V.Q. 3238**

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES CITOYENS

MARS 2024

- Introduction
- Nouveau règlement
 - Objectifs visés
 - Pesticides interdits et autorisés
 - Cas d'exception
 - Disposition transitoire de 2 ans : permis temporaires
 - Règles à respecter par les entrepreneurs
 - Pouvoirs d'inspection
- Responsabilités des citoyens
- Outils de soutien dans la transition
- Période de questions

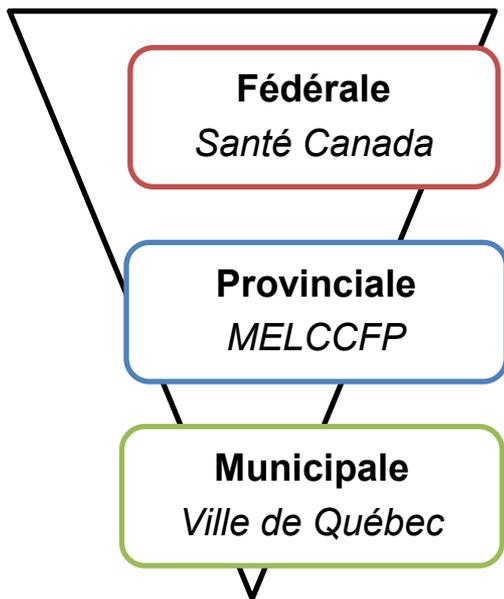


Introduction

COMPÉTENCES GOUVERNEMENTALES



Rôles et responsabilités



- Autorise l'usage de pesticides au Canada;
- Contrôle l'importation, la fabrication, la distribution, l'étiquetage, etc.;
- Désigne les biopesticides.

- Règlements la vente, l'utilisation, l'entreposage, etc.;
- Peut restreindre ou interdire l'usage de pesticides.

- Peut établir une réglementation plus approfondie.

LEXIQUE



Biopesticide : pesticide provenant d'une source naturelle, comme une bactérie, un champignon, un virus, une plante, un animal ou un minéral, et reconnu comme tel par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada.

Ingrédient actif (i.a.) : composant d'un pesticide auquel les effets recherchés sont attribués (ex.: glyphosate dans le *Round-up*).

Insecticide : pesticide destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un insecte.

Produit antiparasitaire : un pesticide, y compris un biopesticide, un engrais, un supplément et un agent de lutte biologique utilisé à des fins de lutte antiparasitaire.

LEXIQUE – CLASSES DE PESTICIDES

Classe 3: usage **commercial** uniquement, réservés aux professionnels et détenteurs d'un permis du MELCCFP

- Volumes importants
- Concentrés
- Nécessitent des manipulations

Classe 4: usage **domestique**, pour les citoyens, accès restreint

Classe 5 : usage **domestique**, pour les citoyens, librement accessible sur les tablettes

- Format de **moins** d'un litre ou 1 kg



Règlement sur les pesticides

RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES



OBJECTIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC

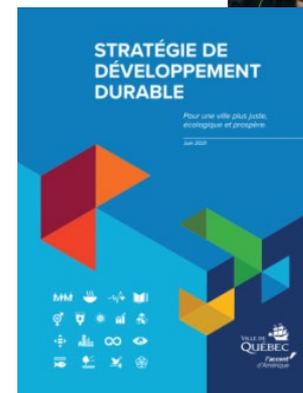
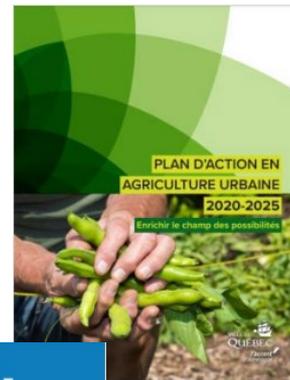
- Offrir des milieux de vie sains et durables à la population
- Favoriser la biodiversité
 - Environnements plus résilients
 - Meilleure adaptation aux changements climatiques
- Encourager la population et les entrepreneurs à privilégier des pratiques plus respectueuses de la santé humaine et de l'environnement

RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES

OBJECTIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Réduire l'usage des pesticides les plus nocifs pour la santé et l'environnement :

- Contribue à 3 des 5 défis collectifs de la Stratégie de développement durable : **résilience, transition, santé globale**;
- Reflète divers engagements et orientations de la Ville de Québec. Par exemple :
 - Plan de transition et d'action climatique;
 - Plan d'action en agriculture urbaine;
 - Engagement de Montréal (COP15).
- Contribue à la démarche pour obtenir la désignation de région de biosphère de l'UNESCO.



Pesticides interdits et autorisés

PESTICIDES INTERDITS

Dès 2024

Tous les pesticides autres que ceux prévus au règlement sont **interdits d'application extérieure** sur le territoire de la ville.

Sont **interdits de vente** en classe 4 ou 5 :

- Tous les pesticides comprenant **du glyphosate** comme ingrédient actif (règlement municipal);
- Tout pesticide destiné aux espaces verts qui comprend un ingrédient actif interdit en milieu urbain selon le gouvernement provincial. Ex: Killex



PESTICIDES AUTORISÉS



En tout temps et selon les conditions prévues,
sont autorisés :

- Les biopesticides homologués;
- Les insecticides suivants : acide borique, borax et octaborate disodique tétrahydrate (milieux scolaires, garderies et centres de la petite enfance);
- Les pesticides de classes 4 et 5.

Principaux **biopesticides** utilisés par les entrepreneurs contre :

- Les mauvaises herbes (pissenlit) : Fiesta (FeHEDTA);
- Le ver blanc : nématodes, grubGONE;
- La punaise velue : Bio-insecticide MET52.

Cas d'exception

CAS D'EXCEPTION

Constitue un **cas d'exception** lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- Obligations spécifiques déjà prévues par les instances gouvernementales;
- Accompagnement **obligatoire** par des professionnels (ex.: agronomes);
- Enjeux de sécurité, de santé ou d'intégrité des installations et des bâtiments.



Aucune restriction dans le choix des ingrédients actifs utilisés.

Accompagnement par des professionnels

Terrains de golf

- Plan de réduction des pesticides aux 3 ans
- Application interdite dans les bandes riveraines
 - Végétalisées : 3 m du cours d'eau
 - Non végétalisées : 15 m du cours d'eau

[Terrains de golf \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca/Terrains_de_golf)

Exploitations agricoles et horticoles

- Exemptées du règlement





Enjeux de sécurité, de santé ou d'intégrité des bâtiments

- Organismes menaçant la survie des **arbres**
- Rongeurs et vermine
- Guêpes et fourmis charpentières
- Espèces exotiques envahissantes et plantes constituant un danger ou une nuisance pour les humains (herbe à la puce)
- Emprises de transport et d'énergie



Disposition transitoire (2 ans) : Permis temporaires pour utilisation d'insecticides

Objectifs

- Permettre l'utilisation d'un **insecticide normalement interdit** lorsque :
 - Toutes les solutions de recharge aux pesticides, respectueuses de l'environnement et de la santé, ont été tentées sans succès ou que ces options sont inadéquates à la situation;
 - La situation est hors de contrôle.



*Infestation de vers blancs
et trous de mouffettes*

PERMIS TEMPORAIRES



Particularités

- **Exclusivement pour les entrepreneurs**
- Gratuit
- Mécanisme en place **pour 2 ans** (jusqu'au 31 décembre 2025)
- Conditions de base :
 - Être un entrepreneur offrant un service d'application de pesticides;
 - Détenir un certificat d'enregistrement conforme.

Aucune demande de permis temporaire pour lutter contre les mauvaises herbes (herbicides) ou contre les maladies fongiques (fongicides) ne sera acceptée.

PERMIS TEMPORAIRES

Quels insectes sont les plus fréquemment retrouvés dans la pelouse?

Punaise velue (ou des céréales)

Insecte piqueur. Se nourrit de graminées et se réfugie dans le chaume

Préfère les pelouses courtes et sèches.



PERMIS TEMPORAIRES

Quels insectes sont les plus fréquemment retrouvés dans la pelouse?

Ver blanc (hannetons)

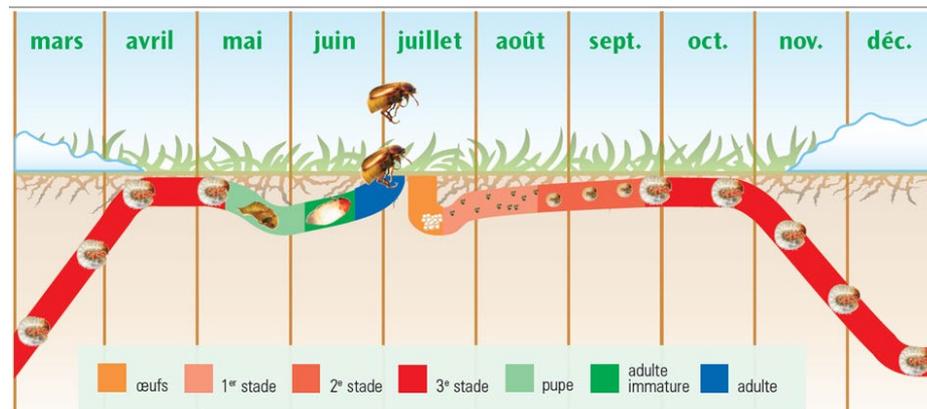
La larve se nourrit des racines, d'abord de graminées.



Ponte : fin juin, début juillet. Adultes attirés par la lumière.



Vorace : août et septembre.



Source : LÉVESQUE M. *Les vers blancs*, 2010, Bertrand Dumont Éditeur

PERMIS TEMPORAIRES



Quels insecticides de synthèse sont les plus utilisés?

Contre le ver blanc

- Nom commercial : Acelepryn
 - Ingrédient actif : chlorantraniliprole
- Nom commercial : Suspend Polyzone
 - Ingrédient actif : deltaméthrine

Contre la punaise velue (des céréales)

- Nom commercial : DeltaGard SC
 - Ingrédient actif : deltaméthrine

Règles à respecter par les entrepreneurs

ENREGISTREMENT DES ENTREPRENEURS



Chaque année, depuis la mise en vigueur du règlement

Les entrepreneurs doivent s'enregistrer et obtenir leur certificat d'enregistrement **avant le début de la saison**.

- La majorité des entreprises a été rencontrée.
- Elles sont partenaires avec la Ville dans la transition.

La liste des entreprises enregistrées sera disponible sur le site Web de la Ville.

OBLIGATIONS



En tout temps, les entreprises doivent posséder ou afficher :

- Copie du certificat d'enregistrement;
- Copie du permis du MELCCFP;
- Copie du certificat de compétence;
- Marquage adéquat des véhicules;
- Fiche signalétique du produit appliqué.

RÈGLES D’AFFICHAGE

Affichage obligatoire après l’application de pesticides et de biopesticides

- Affichage **jaune***
(rouge pour les pesticides de synthèse jusqu’au 6 juillet 2025)
- Obligation **provinciale**
- Normé par le *Code de gestion des pesticides*
- Doit être visible de la rue
- 24 h d’affichage minimum

**TRAITEMENTS
AVEC PESTICIDES**
PESTICIDE USED

Ne pas entrer en contact avant le : _____
Date / heure / time



Pelouse / lawn Autres / others
 Arbres, arbustes / trees, shrubs

Laisser sur place un minimum de	<input type="checkbox"/> 24 heures / hours
Leave at least	<input type="checkbox"/> 48 heures / hours
	<input type="checkbox"/> 72 heures / hours

Application d'engrais

Date et heure de l'application :

Ingrédient actif :

Numéro d'homologation :

Titulaire de permis :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de certificat :

Titulaire de certificat : (initiales) :

Centre antipoison du Québec :

RÈGLES D’AFFICHAGE

Affichage obligatoire après l’application d’engrais, de suppléments et d’agents de lutte biologique

- Affichage **vert**
- Obligation **municipale**
- Normé par le règlement
- Doit être visible de la rue
- 24 h d’affichage minimum

AUCUN PESTICIDE UTILISÉ

<input type="checkbox"/> Adjuvants	<input type="checkbox"/> Nématodes
<input type="checkbox"/> Amendements	<input type="checkbox"/> Semences
<input type="checkbox"/> Biostimulants	<input type="checkbox"/> Suppléments
<input type="checkbox"/> Engrais	<input type="checkbox"/> Autres :



<input type="checkbox"/> Pelouse
<input type="checkbox"/> Arbres
<input type="checkbox"/> Arbustes

Laisser sur place
un minimum de

<input type="checkbox"/> 24 heures
<input type="checkbox"/> 48 heures
<input type="checkbox"/> 72 heures

Pourquoi obliger l’affichage pour les fertilisants?

- Transparence
- Facilite le travail
des inspecteurs et
de la brigade

Pouvoirs d'inspection et infractions

POUVOIRS D'INSPECTION ET INFRACTIONS

Dès la saison 2024

- Patrouilles lors des périodes de traitement (mai-juin et août)
 - Règles d'affichage
 - Marquage des véhicules, certificats d'enregistrement
 - Échantillonnage de pesticides
- Inspections dans les commerces et détaillants
- Contrôle des permis temporaires et sensibilisation



Infractions

Amendes prévues pour une première infraction

- Personne physique : minimum de 500 \$ et maximum de 1 000 \$
- Personne morale : minimum de 1 000 \$ et maximum de 2 000 \$

Responsabilités des citoyens

RESPONSABILITÉS DES CITOYENS



Votre collaboration fait la différence

- Ne pas utiliser de glyphosate
- S'assurer que l'entrepreneur détient le certificat d'enregistrement de la Ville
- Si un traitement contre un insecte est nécessaire avec un insecticide interdit, s'assurer que l'entrepreneur détient le permis temporaire émis par la Ville
- S'assurer que les affichettes demeurent sur le terrain au moins 24 h

RESPONSABILITÉS DES CITOYENS



Votre collaboration fait la différence

- Être au courant des pesticides ou des biopesticides qui seront appliqués sur son terrain, et du respect des pesticides interdits
 - Demander si le produit est un biopesticide ou un pesticide
- Adopter des pratiques écologiques d'entretien de la pelouse
- Discuter avec son entrepreneur des solutions pour augmenter la résilience de votre pelouse et prévenir les infestations d'insectes ravageurs : des solutions naturelles existent!

RESPONSABILITÉS DES CITOYENS

Quelles sont les solutions de rechange aux pesticides?

Entretien écologique de la pelouse

- ✓ Diversifier les cultures
- ✓ Améliorer la structure du sol : compost (terreautage), aération
- ✓ Garder la pelouse longue (8 cm)
- ✓ Favoriser l'herbicyclage et le feuillicyclage
- ✓ Éviter la fertilisation de synthèse

Surtout, être patient! Une pelouse écologique plus résiliente demande des soins et du temps.



Pour soutenir la transition

OUTILS À VOTRE DISPOSITION

Différents outils pour informer et sensibiliser

- **Feuillet informatif** offert aux entreprises d'entretien d'espaces verts pour informer leur clientèle
- **Conseils pratiques** sur l'[entretien écologique de la pelouse](#) sur le site Web de la Ville et le blogue #AccentLocal
 - ville.quebec.qc.ca/ecopelouse
 - ville.quebec.qc.ca/pesticides
- **Distribution gratuite de semences** (trèfle blanc nain, brunelle, pré fleuri) lors de diverses activités publiques durant l'année



PRENDRE SOIN DE SA
PELOUSE, AUTREMENT

Avoir une pelouse en santé et qui a fière allure, sans utiliser de pesticides, c'est possible!

Les méthodes d'entretien naturelles permettent à votre pelouse de mieux jouer son rôle écologique, au bénéfice de votre santé et de celle des insectes pollinisateurs, des animaux et de la nature en général.

Les bienfaits d'une pelouse écologique sont nombreux. Entre autres, elle :

- Protège la santé physique des résidents;
- Maintient et accroît la biodiversité;
- Améliore la qualité de l'air;
- Protège les cours d'eau, en filtrant les eaux de pluie qui s'y rendent naturellement;
- Limite la présence de plantes nuisibles, comme l'herbe à poux.

Informez-vous auprès de l'entreprise qui entretient votre terrain : elle saura vous accompagner dans la transition. Surtout, faites preuve de patience. Une pelouse durable nécessite de changer ses habitudes.

Votre collaboration fait la différence.

ville.quebec.qc.ca/ecopelouse

Entretien écologique des pelouses



Formation gratuite sur l'entretien écologique des pelouses

Pour soutenir l'adoption de pratiques durables d'entretien de la pelouse, la Ville offre gratuitement aux citoyens une formation en ligne. Les prochaines dates de présentation seront communiquées au printemps 2024.

En réglementant l'utilisation extérieure des pesticides, la Ville de Québec vise à protéger la santé humaine et à préserver la biodiversité. En optant pour des méthodes de gestion écologiques, durables et sécuritaires, vous contribuez à la survie des insectes pollinisateurs, de la faune et des milieux naturels.

Ces conseils, simples à mettre en place, vous permettront d'avoir un gazon en santé, naturellement résistant aux ravageurs, plus économique et respectueux de l'environnement. Dites adieu aux pesticides et bonjour aux méthodes naturelles!

Misez sur la diversité	+
Travaillez avec le sol et non contre lui	+
Aiguissez annuellement les lames de votre tondeuse	+
Gardez le gazon long	+
Enrichissez le sol et adoptez l'herbicyclage	+
Arrosez à juste dose	+

OUTILS À VOTRE DISPOSITION

Différents outils pour informer et sensibiliser

- **Brigade environnementale** : rôle de sensibilisation et d'information, présente pour vous soutenir !
- **Formation gratuite sur les pelouses écologiques** : les liens d'inscriptions seront mis en ligne au début avril.
 - Jeudi 25 avril, de 19 h à 20 h 30
 - Mercredi 8 mai, de 12 h à 13 h 30
 - Jeudi 16 mai, de 19 h à 20 h 30
 - Mercredi 5 juin, de 19 h à 20 h 30



L'ÉCOPELOUSE, VOUS CONNAISSEZ ?

La pelouse écologique ou écopelouse est une pelouse qui demande peu d'arrosage, n'a pas besoin d'engrais de synthèse ni de pesticides et qui est résistante à la sécheresse, aux maladies et aux infestations d'insectes ravageurs.

Calendrier d'entretien

Recommandations à suivre pour l'entretien d'une écopelouse en fonction de la période de l'année.

	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Tempérer et tondre							
Retour à la normale (compensé et non gorgé d'eau)							
Tondre avec du compost							
Sécher avec un mélange à entretien intensif*							
Retour à la normale (avec ou sans tondre)							

* Avec ou sans tondre et à l'automne, après le tondage.
* Un mélange composé de 25% de compost et de 75% de tonte de gazon est recommandé à l'automne et au printemps.
* Pour plus d'informations, consultez le site www.ville.quebec.qc.ca/pesticides.

Encadrement de l'utilisation des pesticides

À compter de 2024, le Règlement S.V.G. 3338 interdit l'application extérieure de tous les pesticides dans les limites de la ville de Québec, à l'exception de certains cas particuliers. Pour en savoir davantage, consultez le ville.quebec.qc.ca/pesticides.

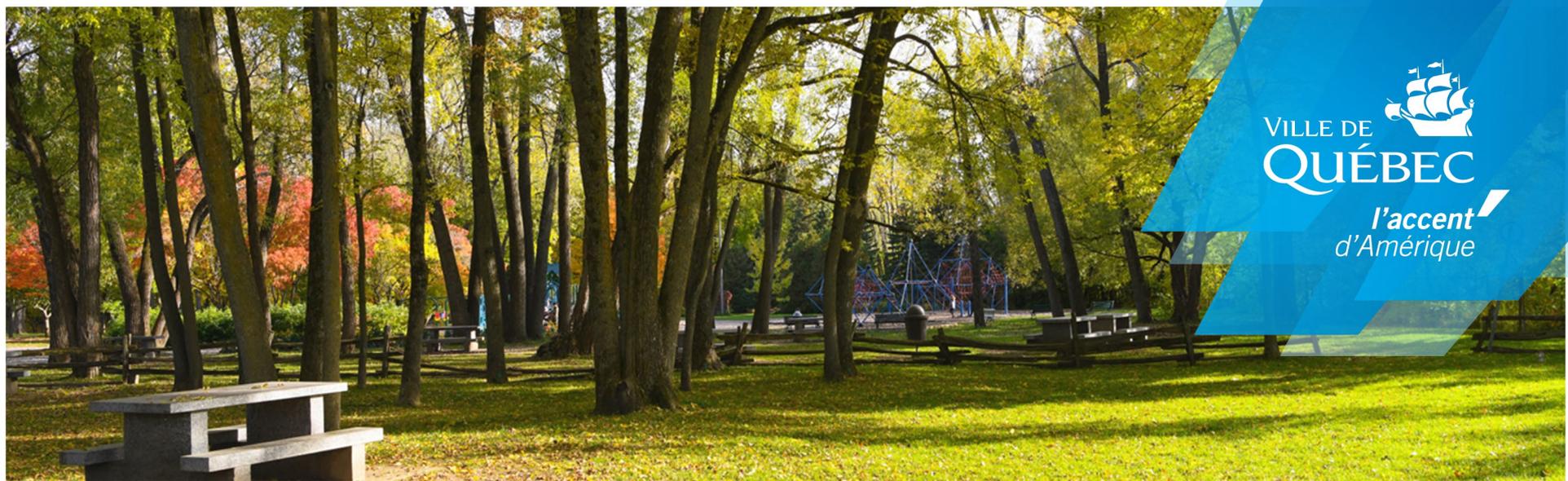


Il est possible d'avoir une pelouse écologique et qui a fière allure en suivant ces quelques conseils :

- **Pratiquer l'aérobicyclage** en laissant les rognures de gazon sur le sol après la tonte. Cette pratique fournit l'équivalent de 30% des besoins en engrais du gazon et diminue les besoins en eau.
- **Coupez la pelouse à une hauteur d'environ 8 cm.** L'entraînement s'en trouvera renforcé et l'humidité sera mieux conservée.
- **Appliquez une mince couche de compost** au printemps ou à l'automne pour enrichir le sol (sauf dans une bande riveraine de 30 m d'un cours d'eau visé par le Règlement (S.V.G. 359).
- **Garnissez les zones clairsemées** en semant des graines de trèfle blanc ou un mélange de semences variées, comme du fétuque, du ryegrass ou du thym rampant. Une pelouse biodiversifiée permet une meilleure résistance à la sécheresse et à l'établissement de mauvaises herbes.

Ne vous inquiétez pas de voir votre pelouse jaunir ou brunir par temps sec et chaud, elle est tout simplement entrée en dormance. Elle reverdira naturellement lors de la prochaine pluie.

Optez pour des méthodes d'entretien écologique dès maintenant! En 2024, l'utilisation de pesticides sera réglementée en milieu urbain dans le but de protéger la santé humaine et de préserver la biodiversité.



Des questions?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION